



**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 02**  
**PORTANT NOMINATION EN 2019-2020**  
**DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8**  
**POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

**La présidente de l'université Paris 8,**

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;  
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;  
Vu le Code de l'Éducation ;  
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Administration économique et sociale de l'UFR AES Economie et gestion** en 2020-2021, est fixée comme suit:

**OUHARON Aïcha**  
**BOURGOIN Claire**  
**BROCHIER Christophe**  
**DAUMAL Marie**  
**MACHTINGER Florence**

**ARTICLE 2 –**

**Mme Aïcha OUHARON** est nommée présidente de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

**ARTICLE 3 –**

Le Directeur de l'UFR AES Economie et gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente  
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 03  
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020  
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8  
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

**La présidente de l'université Paris 8,**

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;  
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;  
Vu le Code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année **Licence mention Arts plastiques de l'UFR Arts, philosophie, esthétique** en 2020-2021, est fixée comme suit:

**GISPERT Cyril**

**ARTICLE 2 –**

**M. Cyril GISPERT** est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

**ARTICLE 3 –**

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente  
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 04  
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020  
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8  
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

**La présidente de l'université Paris 8,**

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;  
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;  
Vu le Code de l'Éducation ;  
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année **Licence mention Cinéma de l'UFR Arts, philosophie, esthétique** en 2020-2021, est fixée comme suit:

**GISPERT Cyril**

**ARTICLE 2 –**

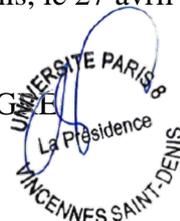
**M. Cyril GISPERT** est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

**ARTICLE 3 –**

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente  
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 06  
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020  
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8  
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

**La présidente de l'université Paris 8,**

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;  
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;  
Vu le Code de l'Éducation ;  
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de la double **Licence mention Economie et gestion parcours Management et mention LEA, de l'UFR AES Economie et gestion et de l'UFR Langues et cultures étrangères** en 2020-2021, est fixée comme suit:

**DE SAINT-GINIEZ Véronique  
AGULHON Sophie  
BENANTAR Abdennour  
DARCILLON Thibault  
FROMNOT Jacqueline  
HENKEL Daniel  
MARGUET Christine  
TERRACOL Antoine**

**ARTICLE 2 –**

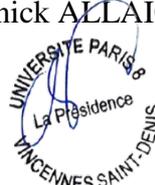
**Mme Véronique DE SAINT-GINIEZ** est nommée présidente de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

**ARTICLE 3 –**

Les Directrices de l'UFR Langues et cultures étrangères, le Directeur de l'UFR AES Economie et gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La Présidente  
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 10**  
**PORTANT NOMINATION EN 2019-2020**  
**DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8**  
**POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

**La présidente de l'université Paris 8,**

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;  
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;  
Vu le Code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **la double Licence mention Histoire Anglais**, de l'UFR Langues et cultures étrangères et de l'UFR Textes & Sociétés en 2020-2021, est fixée comme suit:

**BETHMONT Rémy**  
**BONZON Anne**  
**CUTTICA Césaire**  
**MAGUIRE Lori**  
**PERETZ Pauline**

**ARTICLE 2 –**

**M. Rémy BETHMONT** est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

**ARTICLE 3 –**

Les Directrices des UFR Langues et cultures étrangères et Textes & Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente  
Annick ALLAIGRÉ





**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 11**  
**PORTANT NOMINATION EN 2019-2020**  
**DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8**  
**POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

**La présidente de l'université Paris 8,**

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;  
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;  
Vu le Code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **la Double Licence mention Histoire Science politique de l'UFR Textes & sociétés** en 2020-2021, est fixée comme suit:

**GRAVEL Martin**  
**NUROCK Vanessa**

**ARTICLE 2 –**

**M. Martin GRAVEL** est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

**ARTICLE 3 –**

La Directrice de l'UFR Textes & sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente  
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 05  
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020  
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8  
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

**La présidente de l'université Paris 8,**

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;  
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;  
Vu le Code de l'Éducation ;  
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Droit** de l'**UFR Droit** en 2020-2021, est fixée comme suit:

**TOURBE Maxime  
CHAUMET Pierre-Olivier  
FUCHS CESSOT Alice  
HABERT Benoît  
JUHAN Michel  
LACHIEZE Christophe  
LAINGUI Jean  
YOUEGO Christine**

**ARTICLE 2 –**

**M. Maxime TOURBE** est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

**ARTICLE 3 –**

Le Directeur de l'UFR Droit et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente  
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 07  
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020  
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8  
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

**La présidente de l'université Paris 8,**

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;  
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;  
Vu le Code de l'Éducation ;  
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Economie et gestion** et de la **Licence mention Economie et gestion – option Santé** de l'UFR AES Economie et gestion en 2020-2021, est fixée comme suit:

**DARCILLON Thibault  
DE SAINT GINIEZ Véronique  
BAZOT Guillaume  
GIRAUD Raphaël  
SANHAJI Bilel  
TERRACOL Antoine**

**ARTICLE 2 –**

**M. Thibault DARCILLON** est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

**ARTICLE 3 –**

Le Directeur de l'UFR AES Economie et gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente  
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 08**  
**PORTANT NOMINATION EN 2019-2020**  
**DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8**  
**POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

**La présidente de l'université Paris 8,**

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;  
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;  
Vu le Code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de de **Licence mention Études théâtrales de l'UFR Arts, philosophie, esthétique** en 2020-2021, est fixée comme suit:

**BEAUFILS Eliane**  
**DECHERY Chloé**  
**QUINZ Emanuele**

**ARTICLE 2 –**

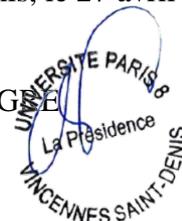
**Mme Eliane BEAUFILS** est nommée présidente de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

**ARTICLE 3 –**

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente  
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 09  
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020  
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8  
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

**La présidente de l'université Paris 8,**

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;  
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;  
Vu le Code de l'Éducation ;  
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Géographie et aménagement de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en territoires, environnements, sociétés** en 2020-2021, est fixée comme suit:

**DA LAGE Antoine  
DEMAILLY Kaduna Eve  
GAJEWSKI Philippe  
RIGAUD Nathalie  
TILLOUS Marion  
VALETTE Jean-François**

**ARTICLE 2 –**

**M. Antoine DA LAGE** est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

**ARTICLE 3 –**

La Directrice de l'UFR Etudes, recherches et ingénierie en territoires, environnements, sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente  
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 12  
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020  
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8  
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

**La présidente de l'université Paris 8,**

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;  
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;  
Vu le Code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Histoire de l'UFR Textes & Sociétés** en 2020-2021, est fixée comme suit:

**CHANDELIER Joël  
DOUKI Caroline  
MILLIOT Vincent  
POUZOL Valérie**

**ARTICLE 2 –**

**M. Joël CHANDELIER** est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

**ARTICLE 3 –**

La Directrice de l'UFR AES **Textes & Sociétés** et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente  
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 13**  
**PORTANT NOMINATION EN 2019-2020**  
**DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8**  
**POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

**La présidente de l'université Paris 8,**

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;  
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;  
Vu le Code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Information et Communication** de l'UFR Culture et Communication en 2020-2021, est fixée comme suit:

**CARDY Hélène**  
**AUBERT Aurélie**  
**AXELRAD Jean**  
**DJAVADZADEH Keivan**  
**CORRIOU Morgan**  
**MAIXENT Jocelyn**  
**PEGHINI Julie**  
**ZARAYA Didier**

**ARTICLE 2 –**

**Mme Hélène CARDY** est nommée présidente de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

**ARTICLE 3 –**

La Directrice de l'UFR Culture et Communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente  
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 14**  
**PORTANT NOMINATION EN 2019-2020**  
**DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8**  
**POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

**La présidente de l'université Paris 8,**

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;  
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;  
Vu le Code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Informatique de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication** en 2020-2021, est fixée comme suit:

**AMMI Mehdi**  
**BOURDIN Jean-Jacques**  
**MARIAGE Jean-Jacques**  
**SEDDIKI Lynda**

**ARTICLE 2 –**

**M. Mehdi AMMI** est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

**ARTICLE 3 –**

Le Directeur de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente  
Annick ALLAIGRES





**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 15  
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020  
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8  
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

**La présidente de l'université Paris 8,**

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;  
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;  
Vu le Code de l'Éducation ;  
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année **Licence mention Langues étrangères appliquées de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE)** en 2020-2021, est fixée comme suit:

**HENKEL Daniel  
CHAGNOLLAUD Fanny  
CLIMACO Cristina  
COUTHERUT Margaux  
ESCALIER Lyng-Ying  
FARNIE Diego  
FAVERZANI Camillo  
FILLER André  
GHAZZALI Lahouari  
PILLE René-Marc**

**ARTICLE 2 –**

**M. Daniel HENKEL** est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

**ARTICLE 3 –**

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente  
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 16**  
**PORTANT NOMINATION EN 2019-2020**  
**DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8**  
**POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

**La présidente de l'université Paris 8,**

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;  
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;  
Vu le Code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Lettres, parcours littérature : création littéraire et écritures du monde** et de la **Licence mention Lettres, parcours littérature : création littéraire et écritures du monde – option Santé** de l'**UFR Textes & Sociétés** en 2020-2021, est fixée comme suit:

**LUCKEN Christophe**  
**ALLOUACHE Ferroudja**  
**BAYARD Pierre**  
**BRASART Patrick**

**ARTICLE 2 –**

**M. Christophe LUCKEN** est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

**ARTICLE 3 –**

La Directrice de l'UFR Textes & Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente  
Annick ALLAIGRIS





**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 17  
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020  
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8  
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

**La présidente de l'université Paris 8,**

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;  
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;  
Vu le Code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Langues littératures et civilisations étrangères, parcours Anglais de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE)** en 2020-2021, est fixée comme suit:

**HENKEL Daniel  
KEKEH Andrée-Anne  
TABACARU Sabina**

**ARTICLE 2 –**

**M. Daniel HENKEL** est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

**ARTICLE 3 –**

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente  
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 18**  
**PORTANT NOMINATION EN 2019-2020**  
**DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8**  
**POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

**La présidente de l'université Paris 8,**

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;  
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;  
Vu le Code de l'Éducation ;  
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Langues littéraires et civilisations étrangères, parcours Arabe de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE)** en 2020-2021, est fixée comme suit:

**ONIMUS Clément**  
**GHOSN Katia**

**ARTICLE 2 –**

**M. Clément ONIMUS** est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

**ARTICLE 3 –**

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente  
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 19**  
**PORTANT NOMINATION EN 2019-2020**  
**DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8**  
**POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

**La présidente de l'université Paris 8,**

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;  
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;  
Vu le Code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Langues littéraires et civilisations étrangères, parcours Etudes européennes et internationales** de l'**UFR Langues et cultures étrangères (LCE)** en 2020-2021, est fixée comme suit:

**PILLE René-Marc**  
**FILLER André**

**ARTICLE 2 –**

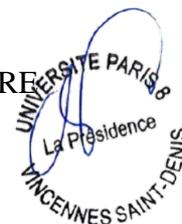
**M. René-Marc PILLE** est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

**ARTICLE 3 –**

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE) et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente  
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 20  
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020  
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8  
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

**La présidente de l'université Paris 8,**

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;  
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;  
Vu le Code de l'Éducation ;  
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Langues littératures et civilisations étrangères, parcours Espagnol de l'UFR Langues et cultures étrangères (LCE)** en 2020-2021, est fixée comme suit:

**FARNIE Diego  
CHAGNOLLAUD Fanny  
GARCIA BARRERA Sébastien**

**ARTICLE 2 –**

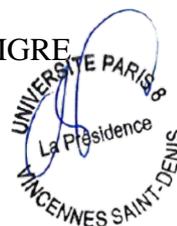
**M. Diego FARNIE** est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

**ARTICLE 3 –**

La Directrice de l'UFR Langues et cultures étrangères et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente  
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 21  
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020  
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8  
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

**La présidente de l'université Paris 8,**

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;  
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;  
Vu le Code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Mathématiques de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication** en 2020-2021, est fixée comme suit:

**SCHMID Wolfgang  
BORELLO Martino  
BULLYNCK Maarten  
ERHARDT Caroline  
GOLDBERG Daniel  
MARIOU Benoît**

**ARTICLE 2 –**

**M. Wolfgang SCHMID** est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

**ARTICLE 3 –**

Le Directeur de l'UFR Mathématiques, informatique, technologies, sciences de l'information et de la communication et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente  
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 22**  
**PORTANT NOMINATION EN 2019-2020**  
**DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8**  
**POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

**La présidente de l'université Paris 8,**

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;  
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;  
Vu le Code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Musicologie de l'UFR Arts, philosophie, esthétique** en 2020-2021, est fixée comme suit:

**MANACH Vincent**  
**BIERMANN Clara**  
**DARMON Mathilde**  
**DUHAUTPAS Frédéric**  
**FERRARI Giordano**  
**HEUILLON Joël**  
**MICHEL Philippe**  
**OVIEDO Alvaro**

**ARTICLE 2 –**

**M. Vincent MANACH** est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

**ARTICLE 3 –**

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente  
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 23**  
**PORTANT NOMINATION EN 2019-2020**  
**DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8**  
**POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

**La présidente de l'université Paris 8,**

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;  
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;  
Vu le Code de l'Éducation ;  
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Philosophie de l'UFR Arts, philosophie, esthétique** en 2020-2021, est fixée comme suit:

**GISPERT Cyril**

**ARTICLE 2 –**

**M. Cyril GISPERT** est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

**ARTICLE 3 –**

Le Directeur de l'UFR Arts, philosophie, esthétique et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente  
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 24**  
**PORTANT NOMINATION EN 2019-2020**  
**DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8**  
**POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

**La présidente de l'université Paris 8,**

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;  
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;  
Vu le Code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Psychologie de l'UFR Psychologie** en 2020-2021, est fixée comme suit:

**TAVANI Jean-Louis**  
**DECORTIS Françoise**  
**GOYET Louise**  
**GUERAUD Sabine**  
**KOENING Marie**  
**KOHLER Corinna**  
**KOSTOVA Milena**  
**LAMMEL Annamaria**

**ARTICLE 2 –**

**M. Jean-Louis TAVANI** est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

**ARTICLE 3 –**

La Directrice de l'UFR Psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente  
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 25**  
**PORTANT NOMINATION EN 2019-2020**  
**DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8**  
**POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

**La présidente de l'université Paris 8,**

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;  
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;  
Vu le Code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Science politique de l'UFR Textes & sociétés** en 2020-2021, est fixée comme suit:

**HAUCHECORNE Mathieu**  
**BRISSON Thomas**  
**DE BLIC Damien**  
**FASSIN Eric**  
**HENRY Odile**  
**HULAK Florence**  
**MARIETTE Audrey**  
**VAKALOULIS Michel**

**ARTICLE 2 –**

**M. Mathieu HAUCHECORNE** est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

**ARTICLE 3 –**

La Directrice de l'UFR **Textes & sociétés** et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente  
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 01  
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020  
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8  
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

**La présidente de l'université Paris 8,**

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;  
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;  
Vu le Code de l'Éducation ;  
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Sciences de l'éducation de l'UFR Sciences de l'Éducation, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère** en 2020-2021, est fixée comme suit:

**Cyril GISPERT**

**ARTICLE 2 –**

**M. Cyril GISPERT** est nommé président de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

**ARTICLE 3 –**

Le Directeur de l'UFR Sciences de l'Éducation, Psychanalyse et Communication - Français Langue Etrangère et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente  
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 26  
PORTANT NOMINATION EN 2019-2020  
DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8  
POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

**La présidente de l'université Paris 8,**

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;  
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;  
Vu le Code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Sciences du langage** et de la **Licence mention Sciences du langage – option Santé** de l'**UFR Sciences du langage** en 2020-2021, est fixée comme suit:

**BEYSSADE Claire  
BRANDAO DE CARVALHO Joaquim  
BARRA-JOVER Mario  
CANTIN Yves  
ENCREVE Florence  
FAUST Noam  
FUSELLIER Ivani  
GARCIA Brigitte  
LENART Ewa  
NASH Léa  
PERINI Marie  
ROUSSARIE Laurent**

**ARTICLE 2 –**

**Mme Claire BEYSSADE** est nommée présidente de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

**ARTICLE 3 –**

La Directrice de l'UFR Sciences du langage et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente  
Annick ALLAIGRE





**ARRETE N°2019-2020-SCOLARITE-CEV- 27**  
**PORTANT NOMINATION EN 2019-2020**  
**DES COMMISSIONS D'EXAMEN DES VŒUX DE L'UNIVERSITE PARIS 8**  
**POUR UNE ADMISSION EN 2020-2021 VIA LA PROCEDURE PARCOURSUP**

**La présidente de l'université Paris 8,**

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;  
Vu la Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;  
Vu le Code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 –**

La commission d'examen des voeux, chargée d'examiner en avril et mai 2020 les demandes d'admission formulées via la procédure Parcoursup en vue de l'accès à la première année de **Licence mention Sociologie** de l'**UFR Textes & Sociétés** en 2020-2021, est fixée comme suit:

**COUTO Marie-Paule**  
**DAVAULT Corinne**

**ARTICLE 2 –**

**Mme Marie-Paule Couto** est nommée présidente de la commission d'examen des voeux désignée ci-dessus.

**ARTICLE 3 –**

La Directrice de l'UFR Textes & Sociétés et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 27 avril 2020

La présidente  
Annick ALLAIGRE

